

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 647-2025

**RÈGLEMENT DE NUMÉRO 647-2025 RELATIVEMENT
À LA GESTION CONTRACTUELLE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2026, le conseil municipal a adopté le règlement 647-2025 - Règlement de numéro 647-2025 relativement à la gestion contractuelle.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Ville, situé au 132 route 132 O, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Donné à Percé, ce quinzième jour du mois de janvier deux mille vingt-six.



Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Panneton, Directeur général par intérim et greffier par intérim de la Ville de Percé, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 15 janvier 2026, entre 13 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 janvier 2026.



Claude Panneton
Directeur général par intérim et greffier par intérim